

Diabète gestationnel : en quoi consiste le test HGPO de dépistage ?

La recherche d'un diabète gestationnel chez la femme enceinte est réalisée chaque mois dans les urines et/ou en présence de facteur de risques. Medisite fait le point sur le test de dépistage appelé HGPO avec notre experte, le Dr Tiphaine Beillat, gynécologue obstétricienne et membre de la Fédération Nationale des collèges de gynécologie médicale.



Publié par [Marie Lanen](#), le 19/07/2022 à 19:10

Cet article est validé par [Dr Tiphaine Beillat](#) - gynécologue obstétricienne et membre de la Fédération Nationale des collèges de gynécologie médicale

Le [diabète gestationnel](#), ou diabète de grossesse est “un trouble de la tolérance au sucre avec augmentation de la glycémie (quantité de sucre dans le sang) plus ou moins importante”, selon Ameli.fr, le site de la Sécurité Sociale. **Ce type de diabète spécifique à la grossesse peut avoir de nombreuses conséquences sur la mère et l'enfant à naître.** Ainsi, un dépistage est mis en place pour toutes les femmes enceintes, et notamment celles qui présentent des facteurs de risques.

Suivi de grossesse : le dépistage du diabète gestationnel

Au cours des neuf mois de grossesse, une femme enceinte devra réaliser de [nombreux examens médicaux](#) afin de s'assurer de sa santé et celle du bébé. Ainsi, une recherche de sucre dans les urines par bandelette urinaire est prévue lors de la première consultation et du [suivi](#)

[mensuel de la femme enceinte](#). Si ce taux est satisfaisant, aucun suivi particulier sera mis en place. En revanche, **en présence d'un taux de sucre trop élevé et/ou de facteurs de risques, un test appelé HGPO sera demandé**. Il se réalise en laboratoire.

Diabète gestationnel : quels sont les facteurs de risques ?

“Il existe plusieurs facteurs de risque de diabète gestationnel” explique le Dr Tiphaine Beillat, gynécologue obstétricienne et membre de la Fédération Nationale des collèges de gynécologie médicale. Les voici :

- Les femmes âgées de **36 ans et plus** ;
- Les femmes souffrant d'**obésité** ;
- Des **antécédents familiaux** (parents et grands-parents) touchés par un [diabète](#) ;
- Des **antécédents de gros bébé** à la naissance (plus de 4 kilos) ;
- Un **diabète gestationnel lors de précédentes grossesses** ;
- Des signes d'appels comme du **sucre dans les urines ou un gros bébé à l'échographie** ;
- Une **prise de poids excessive** pendant la grossesse ;
- Un **excès de liquide amniotique**.

Dépistage du diabète gestationnel : glycémie à jeun et HGPO

Si vous présentez des [risques de diabète gestationnel](#), votre sage-femme ou votre gynécologue vous prescrira un test d'hyperglycémie provoquée par voie orale (HGPO). Ce dernier doit être réalisé en laboratoire, **vous devez être à jeun de 10 à 12 heures avant**. Ce test se déroule ainsi :

- Une première prise de sang à jeun pour mesurer la glycémie ;
- L'ingestion de 75g de sucre (sirop de glucose) ;
- Une 2e prise de sang 1 heure après la prise de sucre ;
- Une 3e prise de sang 2 heures après la prise de sucre.

“Il peut arriver que la future maman vomisse le sirop de glucose. Dans ce cas, il est possible de réaliser un premier test en réalisant une prise de sang à jeun, puis de laisser la femme enceinte prendre son petit-déjeuner à domicile afin qu'elle revienne deux heures après pour un autre dosage de glycémie. Ce type de “dérogation” a notamment été favorisée en période de forte circulation du virus responsable du [Covid](#) afin d'éviter aux femmes enceintes de rester plusieurs heures dans le laboratoire” précise la gynécologue.

Test HGPO : comment interpréter les résultats ?

Le résultat est négatif si aucune des trois valeurs de glycémie ne dépasse les seuils suivants :

- Glycémie à jeun : 5.1 mmol/L (0.92 g/L).
- Glycémie à 1h : 10 mmol/L (1.80 g/L).
- Glycémie à 2h : 8.5 mmol/L (1.53g/L).

“Ces trois dosages doivent être normaux. Si un seul taux dépasse, on considère qu'il y a un diabète de grossesse” indique le Dr Tiphaine Beillat. “A ce moment-là, **une prise en charge pluridisciplinaire sera mise en place** (alimentation, surveillance accrue, diabétologue) afin

d'éviter les [complications liées au diabète gestationnel](#)" conclut Tiphaine Beillat, gynécologue obstétricienne et membre de la Fédération Nationale des collèges de gynécologie médicale.